



TAXE TOURISTIQUE MUNICIPALE - NUITÉES -



**FONDS DE
DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE**

Pourquoi?

Fonds de Développement Touristique
Maintenir Lisbonne en tant que destination compétitive et de qualité
Développer la valorisation touristique de Lisbonne
Encourager les investissements touristiques

Qui paye?

La taxe de séjour s'applique aux personnes de plus de treize ans, par personne et par nuit, jusqu'à 7 nuits par séjour.

Où?

Par nuit dans des complexes touristiques et des hébergements locaux (hôtels, "pousadas", logement local, etc.).

Quelle est le montant de la taxe?

2 € par nuit. Valeur max. = 14 € (7 nuits suivies/personne).

Qui est exonéré?

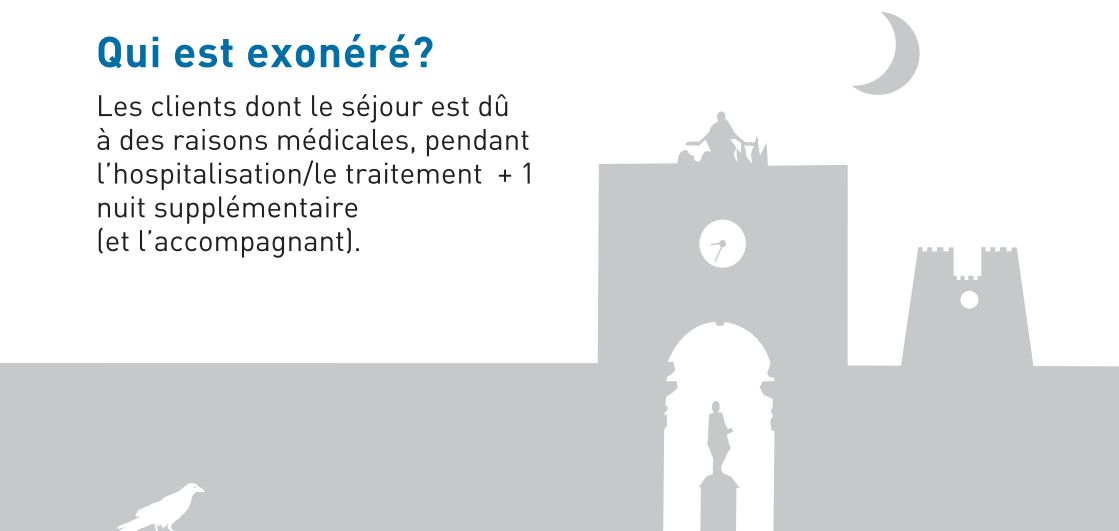
Les clients dont le séjour est dû à des raisons médicales, pendant l'hospitalisation/le traitement + 1 nuit supplémentaire (et l'accompagnant).

Quand et comment doit-elle être payée?

À partir du 1^{er} janvier 2019. Elle doit être payée lors du séjour.

Où vont être reversées les recettes?

Dans des projets, des études, des équipements ou des infrastructures qui ont un impact direct ou indirect dans la promotion et la qualité du tourisme dans la ville de Lisbonne dans une perspective de croissance durable et à terme.



Comment puis-je en savoir plus?

www.cm-lisboa.pt
tmturistica@cm-lisboa.pt

218 172 800